



LEGS SOLIDAIRES :
comment en parler
à vos clients ?



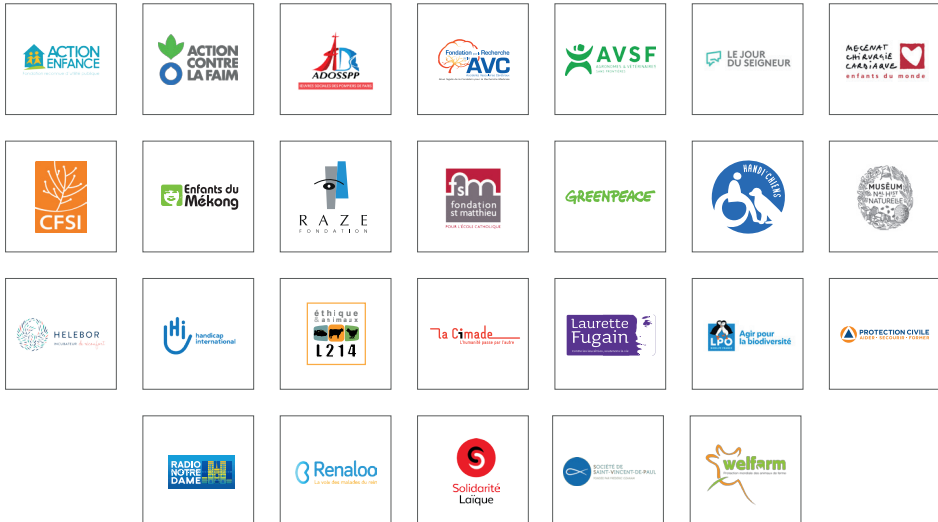
TESTAMENT
SOLIDAIRE.FR



TESTAMENT SOLIDAIRE

Ajoutez une bonne cause à votre testament

Testament Solidaire est un collectif de 26 associations et fondations françaises, qui travaille en collaboration avec les notaires et conseillers patrimoniaux pour **faire des legs solidaires dans les testaments une norme sociale.**



Pourquoi
discuter de l'option
du legs solidaire
avec vos clients ?



**TESTAMENT
SOLIDAIRE**



Les legs sont une source de revenus vitale pour le secteur associatif, générant **plus de 1,4 milliard d'euros** pour des bonnes causes chaque année. **3 enfants sur 10** sauvés par Mécénat Chirurgie Cardiaque le sont grâce aux legs. **Plus d'un chien d'assistance sur deux** fourni par Handi'Chiens est financé par des legs.



10% des Français
envisageraient
de faire un legs



Seulement 2%
passent
à l'action

Notre baromètre "Les Français, le testament et le legs", réalisé avec OpinionWay et sorti en janvier 2023, montre que 10 % des Français envisageraient de faire un legs et que 20% des Français sont indécis... Au bout du compte, seulement 2 % des Français font réellement un legs solidaire dans le cadre de leur testament. Testament Solidaire existe pour aider à **développer le marché des legs solidaires** en s'attaquant au tabou qui règne autour du sujet, en sensibilisant et en améliorant la compréhension du public.

**Avec qui
parler du
legs solidaire ?**



**TESTAMENT
SOLIDAIRE**



En parler à tout le monde, tout le temps ?

En tant que notaires, vous êtes les mieux placés pour aborder la question du legs lorsque vous conseillez vos clients.

Nous rêvons d'un monde dans lequel l'option du legs solidaire est systématiquement mentionnée par les notaires dans le cadre d'une consultation pour un testament !

Nous, ainsi que le secteur caritatif, sommes fermement convaincus que tout le monde devrait avoir un testament rédigé par un professionnel.

Nous reconnaissons également l'importance de prendre soin de la famille et des proches en premier lieu, avant de considérer un legs solidaire.

Cependant

Nous savons que certains notaires ne mentionnent jamais cette option, voire découragent activement leurs clients d'inclure un legs à une association dans leur testament...

Bien sûr, inclure un legs solidaire ne sera pas la bonne décision pour tout le monde. Mais il est dans l'intérêt de vos clients de comprendre toutes leurs options lors du processus de rédaction de leur testament.



Comment aborder le sujet du legs solidaire ?



**TESTAMENT
SOLIDAIRE**

Au Royaume-Uni, en collaboration avec Co-operative Legal Services et Remember A Charity, un essai a été mené sur **3 000 clients** à qui les rédacteurs de testament ont donné des messages différents.

La meilleure formulation a été trouvée dans le troisième groupe, "**Normes sociales**".

Il est important de noter que cette formulation combine à la fois la **normalisation et l'émotion**.

Faire un legs est à la fois une **décision rationnelle et émotionnelle**, il est donc essentiel de le reconnaître.

NORMALISATION



ÉMOTION



£165,000



£990,000

Au total, il y avait 1 000 individus dans chacun des groupes testés.

Le groupe "Normes sociales" à lui seul a collecté un total de 990 000 £, ce qui représente une augmentation de 825 000 £ par rapport au groupe témoin. **C'est un exemple de l'impact que vous pouvez avoir !**



Les frais de succession comme point de départ de la conversation

Un moyen facile d'aborder le sujet du legs solidaire est de mentionner que transmettre de l'argent à une association ou une fondation peut réduire la part du patrimoine de votre client qui revient à l'administration fiscale.

Toute somme laissée à une association ou fondation d'utilité publique ne sera pas comptabilisée dans la valeur totale imposable de la succession.

Votre client peut aussi opter pour le legs avec charge, c'est-à-dire transmettre son patrimoine à une association ou fondation, sous conditions. Ce qui permet par exemple de réduire les frais de succession sans léser un héritier indirect.

**Comment répondre
aux principaux
freins face aux
legs solidaires ?**



TESTAMENT
SOLIDAIRE



«Je n'ai pas confiance, comment savoir ce que deviendra mon legs concrètement ?»

C'est une question légitime et très importante. En faisant un legs à une organisation caritative, plusieurs mécanismes sont en place pour **garantir le respect des volontés**.

Premièrement, il est possible de **désigner une cause ou un projet spécifique** à soutenir. Cela permet de préciser clairement comment le legs sera utilisé. De plus, les organisations caritatives sont soumises à **des obligations légales de transparence** et doivent régulièrement rendre des comptes sur l'utilisation des fonds qu'elles reçoivent.

Il est aussi envisageable d'inscrire dans le testament une clause stipulant qu'un tiers de confiance, comme un **exécuteur testamentaire**, supervise la réalisation des volontés.



«Je n'ai pas assez de patrimoine pour faire un legs, c'est réservé aux plus riches !»

Il est compréhensible de penser que le legs est quelque chose réservé aux grandes fortunes, mais en réalité, ce n'est pas le cas. Chaque legs, quelle que soit sa taille, peut avoir un impact significatif pour une cause ou une organisation.

Un petit legs peut faire une grande différence ! De nombreuses associations et fondations fonctionnent grâce à la générosité du public, et pas seulement des plus riches. Par ailleurs, il est tout à fait possible de **léguer une partie spécifique du patrimoine**, que ce soit une somme d'argent, un objet de valeur sentimentale, ou encore une œuvre d'art.

Le simple fait de léguer une petite part de patrimoine peut **inspirer d'autres personnes** à en faire autant.



«Je ne sais pas à quelle structure léguer comment choisir ?»

Le choix de la structure à laquelle léguer dépend avant tout **des valeurs personnelles, des causes qui tiennent à cœur, et de l'impact souhaité.**

Voici quelques étapes qui peuvent aider votre client à choisir :

1. Identifier les causes qui sont les plus importantes pour lui.
2. Rechercher des organisations ayant la personnalité et la capacité juridique de percevoir des legs.
3. Consulter les rapports d'activité et les évaluations.
4. Visiter les organisations ou échanger avec elles.

Il est également possible de **répartir le legs entre quelques structures** si plusieurs causes sont choisies. Cela permet de soutenir plusieurs domaines qui tiennent à cœur à votre client.



TESTAMENT SOLIDAIRE

Ajoutez une bonne cause à votre testament

Merci !

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
testament-solidaire.fr



Sources d'information utiles pour vos clients :

www.testament-solidaire.fr
Podcast : Les grands coeurs

www.notaires.fr